

Bref

CENTRE D'ETUDES ET DE RECHERCHES SUR LES QUALIFICATIONS

DIPLÔMÉS DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

L'insertion professionnelle se stabilise mais les écarts s'accroissent

Confrontés au chômage et à des conditions d'emploi pas toujours favorables, les diplômés de l'enseignement supérieur n'entrent pas dans la vie active sous les meilleurs auspices. Des améliorations, liées notamment à une embellie de la conjoncture, semblent pourtant se faire jour. Elles ne doivent cependant pas masquer des modalités d'insertion professionnelle parfois très contrastées en fonction de la filière ou de la spécialité de formation suivie.

Au cours des années 80, le nombre de diplômés sortant de l'enseignement supérieur a fortement augmenté. Depuis 1990, ce mouvement s'accélère : ils étaient 273 000 à obtenir leur diplôme en 1995 contre 184 000 en 1990. Cette hausse est particulièrement importante chez ceux qui ont effectué des études longues. Les diplômés de l'enseignement supérieur représentent aujourd'hui près de 40 % des sortants de formation initiale.

Mais parallèlement, le nombre d'emplois de cadres et de professions intermédiaires, débouchés traditionnels des diplômés de l'enseignement supérieur, augmente moins depuis le début des années 90. Il a même tendance à stagner.

Malgré ce contexte, la dégradation de l'insertion professionnelle des diplômés de l'enseignement supérieur constatée fin 1994¹ paraît s'être arrêtée. Une amélioration qui recouvre toutefois des réalités contrastées.

DES CONDITIONS D'INSERTION PROFESSIONNELLE « MOINS MAUVAISES »...

Trois ans après leur sortie de l'enseignement supérieur, on constate aujourd'hui que les diplômés² de 1994 s'insèrent un peu mieux que leurs prédécesseurs. Leur taux de chômage est de 9,3 % contre 11,5 % pour les diplômés de 1992. Ils sont plus nombreux à accéder à un emploi sous contrat à durée indéterminée et leur salaire a partiellement rattrapé la forte baisse qu'il avait connu au cours des années précédentes. De plus, ils restent relativement épargnés par le chômage. Leur taux de chômage est deux fois inférieur à celui des bacheliers et près de quatre fois inférieur à celui des non-diplômés³.

1 - Cf. « L'insertion professionnelle des diplômés de l'enseignement supérieur se dégrade », Martinelli D., Vergnès J.-F., *Bref*, n° 107, Céreq, mars 1995.

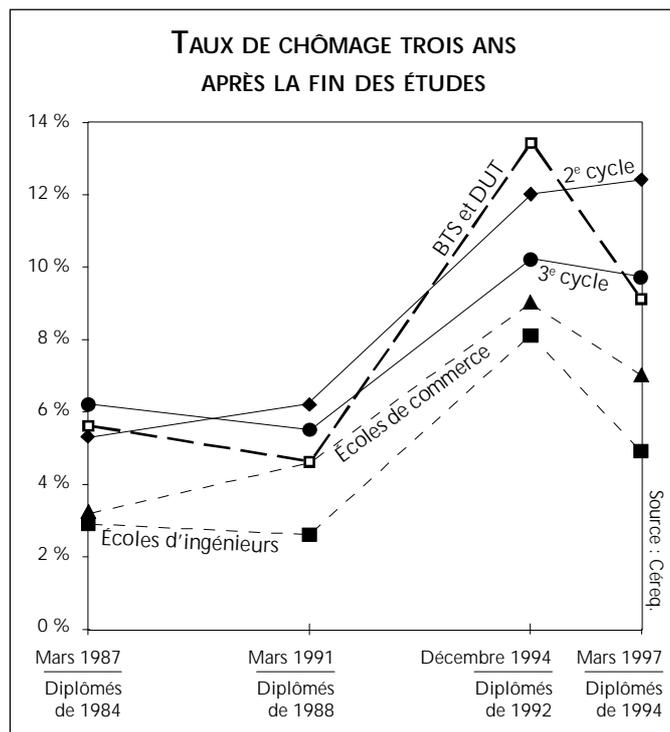
2 - Traditionnellement, les enquêtes du Céreq portent sur les diplômés de l'année pour les écoles, les IUT et les STS, et sur les sortants de l'université titulaires au minimum du DEUG.

3 - Source : enquête Emploi 1996, les taux de chômage étant estimés à partir des critères du Bureau international du travail.

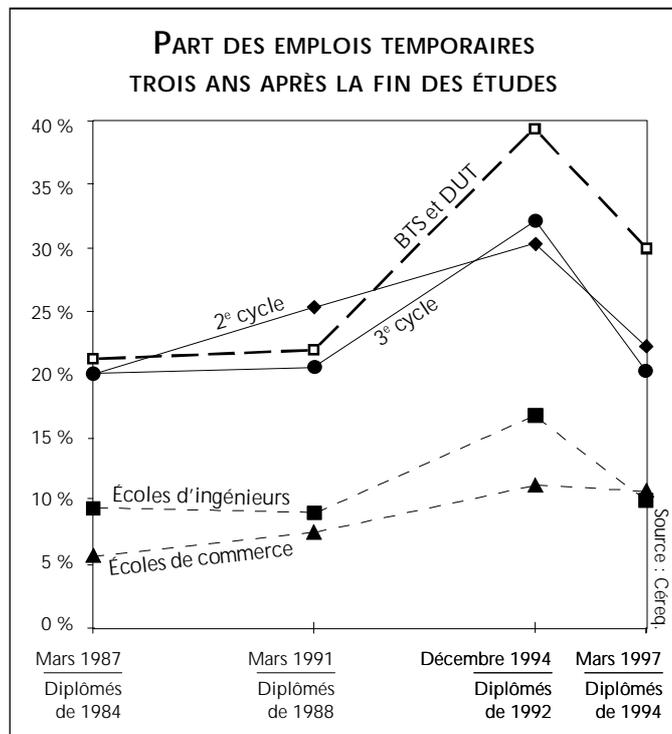
Une évolution plus favorable, sensible à la conjoncture

Les diplômés de 1994 semblent avoir profité, au moment de leur sortie de l'enseignement supérieur, d'une « mini reprise » du marché du travail. La conjoncture leur a été moins défavorable qu'elle ne l'a été aux diplômés de 1992 qui ont dû eux faire face à une remontée du chômage rendant leur insertion plus difficile. Leurs aînés diplômés en 1988 avaient, pour leur part, bénéficié d'une embellie de l'emploi (cf. le graphique ci-dessous).

Le statut des emplois occupés est également sensible à la conjoncture. La proportion de diplômés de l'enseignement supérieur occupant un emploi temporaire (CDD, intérim



ou vacation) a fortement diminué entre 1994 et 1997. Globalement, elle reste faible dans la mesure où une bonne part d'entre eux occupent des emplois de cadres qui sont le plus souvent à durée indéterminée. L'augmentation générale du nombre des emplois temporaires au cours de ces dix dernières années n'a touché que les titulaires d'un BTS ou d'un DUT. Il est vrai qu'ils accèdent rarement aux emplois de cadres (cf. le graphique ci-dessous).



Mais emploi temporaire n'est pas nécessairement synonyme d'emploi précaire. Les contrats à durée déterminée remplacent parfois des périodes d'essai et peuvent ensuite déboucher sur des emplois durables.

Les salaires des diplômés sortants de l'enseignement supérieur varient eux aussi en fonction de la conjoncture ; même si l'ampleur de leur évolution est moindre que celle du chômage ou du statut des emplois. Ils avaient très nettement baissé en 1992 et 1993, période de forte dégradation du marché du travail. Dans les phases de reprise, même peu importantes, les rémunérations remontent comme c'est le cas pour les diplômés de 1994 (cf. le graphique ci-contre). Les salaires en francs courants se rapprochent aujourd'hui des niveaux de 1991.

Stabilité des débouchés professionnels

Globalement les services restent le plus important débouché pour les diplômés sortant de l'enseignement supérieur. Mais les secteurs d'embauche dépendent de la spécialité de formation. A l'issue d'un parcours littéraire les jeunes continuent à se diriger vers la Fonction publique et, après une formation scientifique ou technique, vers l'industrie. Exception notable, les titulaires d'un doctorat, même scientifique, travaillent surtout dans la Fonction publique (cf. le tableau page 3). Lorsque les nouveaux diplômés se dirigent vers le secteur privé, ils sont d'abord recrutés par les petites et moyennes entreprises. Seul un sur cinq travaille dans une entreprise de plus de cinq cents salariés.

Par ailleurs, les diplômés de l'enseignement supérieur sont toujours aussi nombreux à être recrutés comme cadres (41 %, y compris les BTS et les DUT).

... MAIS PLUS CONTRASTÉES EN FONCTION DE LA FORMATION SUIVIE

Les diplômés de l'enseignement supérieur qui n'accèdent pas au statut de cadre voient leur niveau d'emploi diminuer. Ils n'occupent pas tous une profession intermédiaire et un nombre croissant n'accèdent qu'à un poste d'employé. Cette évolution, particulièrement sensible chez les diplômés de deuxième cycle universitaire, reflète la plus grande disparité des modalités d'insertion professionnelle.

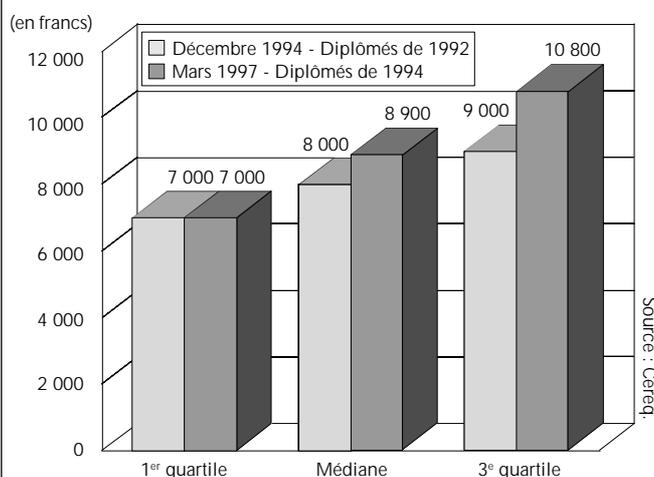
Les écarts entre grandes filières s'accroissent

En termes de niveau de chômage et d'emploi, la hiérarchie entre les grandes filières de formation n'a guère évolué. Les diplômés des écoles d'ingénieurs s'insèrent mieux que ceux des écoles de commerce et des troisièmes cycles universitaires. Ces derniers sont mieux placés que les sortants de deuxième cycle et que les titulaires d'un DUT ou d'un BTS. Mais si cette hiérarchie traditionnelle est respectée, les différences entre les filières s'accroissent.

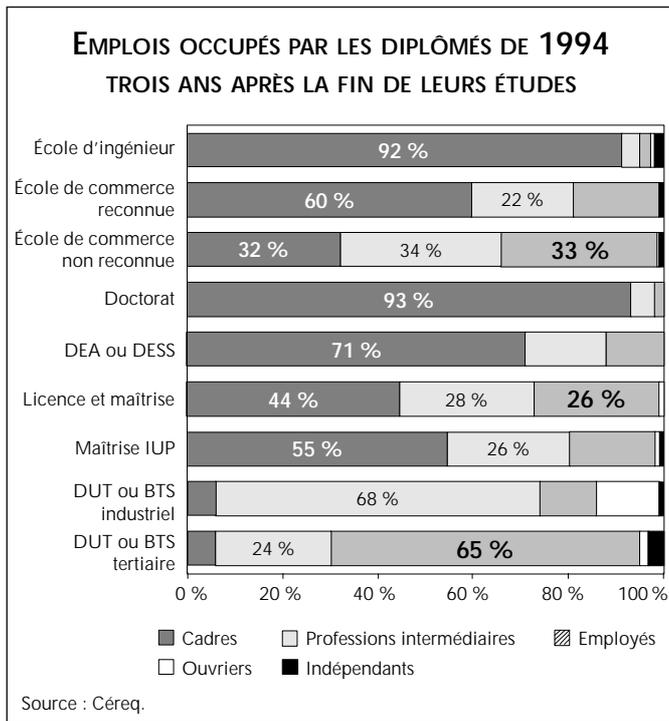
Les diplômés des écoles creusent l'écart avec les sortants de troisième cycle en matière de chômage (la situation varie cependant selon la spécialité de troisième cycle).

Si les diplômés des écoles bénéficient d'une baisse du chômage, leurs emplois diffèrent sensiblement selon qu'ils sortent d'une école d'ingénieurs ou de commerce. Après trois ans d'activité, 92 % des diplômés des écoles d'ingénieurs accèdent au statut cadre contre 49 % des sortants des écoles de commerce reconnues ou non par l'État (cf. le graphique page 3). Les salaires illustrent ces différences de niveau d'emploi : les diplômés des écoles d'ingénieurs perçoivent autour de 12 000 francs (salaire net mensuel) contre 10 000 francs pour les diplômés des écoles de commerce.

RÉPARTITION DES SALAIRES DES DIPLÔMÉS DU SECOND CYCLE TROIS ANS APRÈS LA FIN DE LEURS ÉTUDES



Note de lecture : un quart des diplômés de second cycle gagnent moins de 7 000 francs en décembre 1994 et un quart plus de 9 000 francs. Chez les étudiants sortis deux ans plus tard, un quart perçoit toujours moins de 7 000 francs, mais un quart gagne plus de 10 800 francs.



Pour les diplômés de troisième cycle, la situation n'est pas analogue chez les docteurs (hors santé) et chez les titulaires d'un DEA ou d'un DESS. Le niveau des emplois et des salaires est nettement plus élevé chez les docteurs. Le salaire médian de ces derniers est de 12 200 francs contre 10 500 francs pour les titulaires d'un DEA ou d'un DESS.

L'écart se creuse également entre les diplômés de deuxième et de troisième cycles universitaires. Ces derniers accèdent à des emplois et des salaires nettement plus élevés puisque les trois quarts deviennent cadres contre 44 % des diplômés de deuxième cycle. Qui plus est, la proportion de sortants de deuxième cycle qui n'accèdent « qu'à » un poste d'employé atteint 26 %.

Comparativement aux autres diplômés du deuxième cycle, les titulaires d'une maîtrise d'un institut universitaire professionnalisé (IUP) connaissent un relatif succès sur le marché du travail. Ils bénéficient d'un taux de chômage inférieur (7,4 % en mars 1997) et de niveaux d'emploi et de salaires légèrement supérieurs (cf. le graphique ci-dessous).

Au contraire, les titulaires d'un DUT ou d'un BTS ont des emplois plus précaires que les diplômés de deuxième cycle, même si la situation diffère selon la spécialité. Ils occupent majoritairement des postes d'employés ou d'ouvriers et leur salaire médian se situe autour de 7 000 francs contre 8 900 francs pour les diplômés sortant de deuxième cycle.

Une insertion différente selon la spécialité de formation

À l'issue d'une même filière, l'insertion diffère nettement selon la spécialité ou le type de formation.

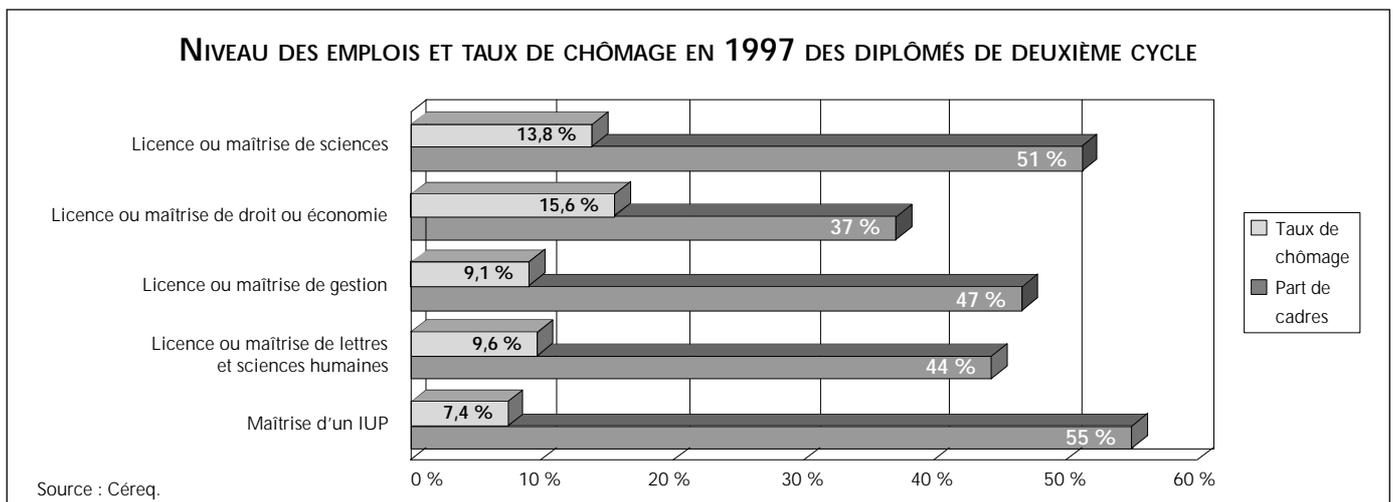
Pour les diplômés des écoles de commerce, le risque de chômage apparaît généralement modéré mais leurs conditions d'emploi sont pour le moins contrastées. Le taux d'accès au statut cadre varie du simple au double en fonction du type d'école dont ils sont issus. Cela entraîne des variations de salaires importantes, allant de 8 700 francs pour les diplômés des écoles non reconnues à 11 000 francs pour ceux qui ont un diplôme reconnu par l'État.

On observe également des clivages au sein de la filière universitaire. L'écart est particulièrement net entre les

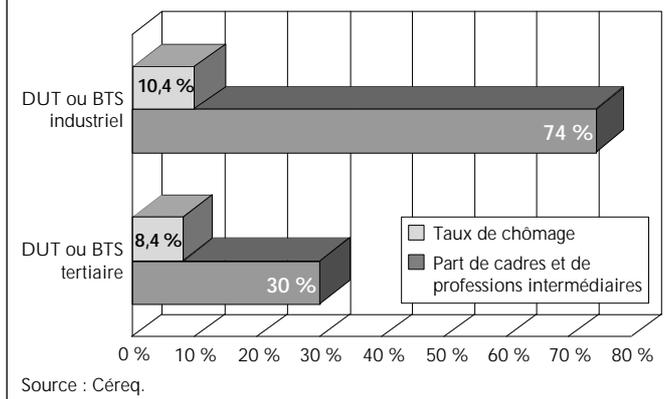
LES DÉBOUCHÉS PROFESSIONNELS (en %)

Diplôme obtenu en 1994	Secteur d'activité en mars 1997				
	Agriculture	Industrie	BTP	Services marchands	Fonction publique
École d'ingénieurs	3	45	2	42	9
École de commerce	1	20	1	74	4
Doctorat	0	15	0	20	65
DEA ou DESS de					
Sciences	0	26	2	42	30
Droit ou économie	1	10	1	63	26
Lettres ou sciences humaines	1	7	0	29	63
Deuxième cycle de					
Sciences	1	17	8	36	38
Droit ou économie	0	6	1	61	32
Lettres ou sciences humaines	0	7	0	30	63
DUT ou BTS Industriel	2	51	6	30	12
Tertiaire	0	12	4	71	13
Ensemble	1	20	3	50	26

Source : Céreq.



NIVEAU DES EMPLOIS ET TAUX DE CHÔMAGE DES DIPLOMÉS D'UN IUT OU D'UN STS EN 1994



formations universitaires en droit ou sciences économiques et celles en gestion. Les diplômés en gestion, issus de formations professionnalisées, sont moins touchés par le chômage et les emplois à durée déterminée. De plus, ils accèdent à des emplois d'un meilleur niveau et sont mieux rémunérés que leurs homologues issus des formations académiques. Après un DESS de gestion, les diplômés s'insèrent d'ailleurs dans des conditions tout à fait comparables à celles des diplômés des écoles de commerce délivrant un diplôme reconnu par l'État.

Après leurs études universitaires, les diplômés en sciences conservent des niveaux d'emploi et de salaire supérieurs à la moyenne. Mais les littéraires bénéficient maintenant de taux de chômage plus faibles aussi bien à l'issue des seconds que des troisièmes cycles. Depuis 1991, leur situation évolue d'ailleurs de manière plus favorable que celle des

autres diplômés. Ils ont largement bénéficié du maintien des recrutements d'enseignants à un niveau élevé au cours de ces dernières années ; mais leur situation est parfois précaire lorsqu'ils occupent un poste de maître auxiliaire.

Parmi les diplômés des IUT et des STS (sections de techniciens supérieurs), les modalités d'entrée dans la vie active restent plus favorables à l'issue d'une formation industrielle (cf. le graphique ci-contre). Les titulaires d'un DUT ou d'un BTS industriel continuent d'accéder à une profession intermédiaire (technicien, agent de maîtrise...) alors que la majorité des diplômés sortis des spécialités tertiaires occupent désormais des postes d'employés. Mais l'écart entre les salaires perçus à l'issue de ces deux spécialités de formation (6 700 francs pour le tertiaire, 7 300 francs pour l'industriel) ne reflète que partiellement cette différence de niveau d'emploi.

*Daniel Martinelli, Jean-Claude Sigot
et Jean-Frédéric Vergnies*

POUR EN SAVOIR PLUS...

- « L'insertion des diplômés des IUT et des STS », Martinelli D., *Document* n° 119, Céreq, octobre 1996.
- « Diplômés de l'enseignement supérieur, insertion des étudiants sortis en 1992 », Vergnies J.-F., *Document* n° 122, Céreq, janvier 1997.
- « Famille, petites annonces, ANPE..., l'accès à l'emploi des diplômés de l'enseignement supérieur », Epiphane D., Martinelli D., *Formation Emploi*, n° 58, Céreq-La Documentation française, avril-juin 1997.
- « L'insertion en 1997 des étudiants sortis en 1994 », *Document*, Céreq, à paraître fin 1997.

ENQUÊTES SUR LES PREMIÈRES ANNÉES DE VIE PROFESSIONNELLE

Dans le cadre de l'Observatoire des entrées dans la vie active (ONEVA), le Céreq a réalisé d'avril à juillet 1997 une nouvelle enquête rétrospective sur les premières années de vie professionnelle des diplômés sortis de l'enseignement supérieur en 1994. Elle concerne les diplômés d'instituts universitaires de technologie, de sections de techniciens supérieurs, d'écoles d'ingénieurs et de commerce (dont certaines ne sont pas reconnues par l'État) de deuxième et troisième cycles universitaires (hors santé). Diplômés de nationalité française et âgés de moins de trente-cinq ans en 1994.

Les données détaillées portant sur les sortants de gestion et sur les docteurs ont été recueillies grâce à une participation

de la Fédération nationale pour l'enseignement de la gestion des entreprises (FNEGE) et de la direction générale de la recherche et de la technologie du ministère de l'Éducation nationale (DGRT).

Sur 13 525 individus, choisis aléatoirement dans des établissements métropolitains, 7 232 entretiens ont été réalisés par téléphone avec saisie informatique simultanée de leurs réponses. Le taux de réponse est de 54 %.

La précédente enquête du même type a été réalisée en décembre 1994 auprès des diplômés de 1992. Deux enquêtes ont également été menées par voie postale, en 1991 et en 1987.